



Syndicat  
Départemental  
d'Énergies  
de l'Indre

Châteauroux, le 30 novembre 2022

**Objet :** Convocation à l'Assemblée Générale du conseil syndical du SDEI

**Nos réf :** EL/SP/JLC/22D0719

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre qui aura lieu le :

**Lundi 12 décembre**  
**Salle de conférence du SDEI,**  
**Centre Colbert - Bâtiment G**  
**2 Place des Cigarières**  
**36 000 CHATEAUROUX**

**ORDRE DU JOUR :**

- I. Approbation de la diffusion du rapport d'activité.
- II. Présentation de la proposition du programme pluriannuel d'investissement ENEDIS 2023-2026 (Annexe N°1).
- III. Approbation du programme travaux d'électrification rurale pour l'année 2023.
- IV. Demande de subvention du fonds d'électrification rurale auprès du conseil départemental.
- V. Approbation de la prise en charge des dépenses d'investissement pour 2023 budget principal.
- VI. Approbation de la prise en charge des dépenses d'investissement pour 2023 budget annexe maîtrise d'ouvrage électrification rurale.
- VII. Approbation de la prise en charge des dépenses d'investissement pour 2023 budget annexe IRVE.
- VIII. Approbation de la décision modificative relative à l'amortissement des financements budget annexe IRVE.
- IX. Approbation de la décision modificative relative à l'amortissement pour des travaux d'installation de borne de recharge.
- X. Approbation de la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables budget principal.
- XI. Approbation de la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables budget annexe maîtrise d'ouvrage électrification rurale.

- XII. Présentation au titre de l'année 2022 du montant éligible pour les communes de régime urbain de concession et de la liste définitive des équipements publics retenus dans le cadre du versement des fonds de concours.
- XIII. Approbation du règlement budgétaire et financier dans le cadre de la M 57 (Annexe N°2).
- XIV. Actualisation des durées d'amortissement pour le budget principal.
- XV. Actualisation des durées d'amortissement pour le budget annexe maîtrise d'ouvrage.
- XVI. Actualisation des durées d'amortissement pour le budget annexe IRVE.
- XVII. Approbation de la fongibilité des crédits dans le cadre de la M 57.
- XVIII. Approbation de la convention de l'entente Territoire Energie Centre-Val de Loire (Annexe N°3).
- XIX. Présentation du rapport du mandataire de la SEMER (Annexe N°4).
- XX. Présentation du rapport du mandataire de la Sem tiers financement (Annexe N°5).
- XXI. Approbation de la création de la SAS Soleil du Val de Cher et de la prise de participation de la SEM EneR Centre-Val de Loire dans cette SAS.
- XXII. Approbation de la prise de participation de la SEM EneR Centre-Val de Loire dans la SAS Easy.
- XXIII. Evolution des coûts de charge des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides.
- XXIV. Approbation de l'avenant relatif à l'anticipation de rachat de la part écarté de l'ARENH pour le marché d'acheminement et de fourniture d'électricité (Annexe N°6)
- XXV. Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.
- XXVI. Création d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.
- XXVII. Attribution des postes.

Le Président du SDEI,



Jean-Louis CAMUS